
REFECTION DE L'ETANCHEITE DE LA TOITURE TERRASSE

B038 - SAINTE MARIE CENTRE

ANNEXE N°01 - DIAGNOSTIC DE REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX

Bureau Veritas Exploitation SAS

BEAUCOUZE
2 rue Olivier de Serres
BP 97134
49071 BEAUCOUZE Cedex France
Téléphone : 02 41 22 81 00
Mail : florian.hebert@bureauveritas.com

A l'attention de Mme VERDIER STEPHANIE

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
4 RUE LARREY
49933 ANGERS CEDEX 9

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020 du 5 août 2017



Date(s) du repérage : le 06/02/2020

Nom du site : BC 004 - TOITURE TERRASSE STE MARIE CENTRE
Latitude : -0.560222
Longitude : 47.482859

Immeuble bâti objet du repérage :
037- STE MARIE CENTRE - TOITURES
ACCES RD POINT RUE DU FIGUIER
49100 ANGERS

Numéro d'affaire : 7353702
Référence du rapport : 7353702/S1.1.2.R
Rédigé le : 20/04/2020
Par l'opérateur de repérage : Florian HEBERT
Date de la commande : 03/02/2020

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION Certificat n° 2676658 et 8104594

	Date de début de validité	Date de fin de validité
Amiante sans mention	26/02/2019	25/02/2024
Amiante avec mention	09/06/2017	08/06/2022



Ce rapport contient **21** pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement .

Signature du rédacteur :

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION.....	3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre.....	3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage.....	3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage.....	3
2. CONCLUSIONS.....	4
3. INFORMATIONS GENERALES.....	5
3.1. Immeuble bâti objet de la mission.....	5
3.2. Intervenants.....	5
3.3. Opérateur(s) de repérage.....	5
3.4. Laboratoire(s).....	5
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE.....	6
4.1. Textes réglementaires.....	6
4.2. Méthodologie de la mission.....	6
4.3. Limites de la mission.....	6
5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....	8
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite.....	8
5.2. Conditions de visite.....	8
6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE.....	9
6.1. Résultats détaillés.....	9
7. ANNEXES.....	10
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées.....	10
7.2. Croquis de repérage.....	11
7.3. Photos.....	13
7.4. Attestation d'assurance.....	15
7.5. Certificat de compétence.....	16
7.6. Rapports d'essais de laboratoire.....	18

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Réfection de l'étanchéité

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il est établi préalablement au repérage et définit les ouvrages ou composants de la construction et parties d'ouvrages ou de composant de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus, susceptibles d'être présents dans l'immeuble bâti.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages ou composants et parties d'ouvrages ou de composants de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou composants
Etanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés, écrans de semi indépendance, pare-vapeur.), Relevés : revêtement bitumineux (bandes, lés.), Parties planes ou relevés : complexes asphaltés, Colles, produits d'accrochage
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Joints entre éléments, joints plats prédécoupés pour brides, Mastics

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

- parties du bâtiment :
Toiture

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse: 037- STE MARIE CENTRE - TOITURES
ACCES RD POINT RUE DU FIGUIER
49100 ANGERS

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date du permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications :
037- STE MARIE CENTRE - TOITURES	Etablissement sanitaire (hôpitaux et cliniques)	ERP catégorie 1 à 4	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	non communiqué

Le repérage porte exclusivement sur les parties de bâtiments et les locaux dont la liste est détaillée en annexe
Parties d'immeubles bâti visitées

3.2. Intervenants

Partie prenante	Société	Adresse	Coordonnées
Commanditaire du repérage	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE Mme STEPHANIE VERDIER	4 RUE LARREY 49933 ANGERS CEDEX 9	stverdier@chu-angers.fr
Propriétaire	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE Mme STEPHANIE VERDIER	4 RUE LARREY 49933 ANGERS CEDEX 9	stverdier@chu-angers.fr
Accompagnateur	LEVESQUE (ETANCHEUR)	/	/
Accompagnateur	CHU ANGERS Nicolas PARVEDY	/	/

3.3. Opérateur(s) de repérage

Société	Nom	Organisme de certification	N° de certification*	Date d'obtention de la certification	Date de validité de la certification
BUREAU VERITAS EXPLOITATION 77569062102035	Florian HEBERT	BUREAU VERITAS CERTIFICATION	2676658 et 8104594	26/02/2019	25/02/2024

3.4. Laboratoire(s)

Société	N° d'accréditation	Adresse	Coordonnées
Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest	1-5597	7, Rue Pierre Adolphe BobierreCS 90827 44323NANTES CEDEX 3France	+33 2 51 83 49 48

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe A de la norme NF X 46-020, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Textes réglementaires

Code du travail : articles : L4412-2, R4412-97

Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations

Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

4.2. Méthodologie de la mission

L'opérateur de repérage examine de façon exhaustive toutes les parties de bâtiment concernées et affectées par le programme des travaux.

Il identifie les ouvrages de la construction, puis inspecte les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante en se référant à l'annexe A de la norme NF X 46-020 qui constitue la base du repérage.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante comprend au minimum une inspection visuelle des ouvrages de la construction afin de rechercher et d'identifier les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Cette inspection peut être suivie :

- d'investigations approfondies qui peuvent être destructives,

- de sondages,

- de prélèvements pour déterminer par analyse, la présence effective d'amiante dans les matériaux et produits préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Les matériaux et produits sont identifiés, localisés, et leurs caractéristiques sont renseignées.

En fonction des informations dont il dispose (documents, marquage sur les matériaux), de sa connaissance des matériaux et produits, l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante.

En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), il effectue un (ou des) prélèvement(s) pour analyses sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure.

Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau. L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Il transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement.

Conformément aux dispositions de la norme NF X 46-020, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

4.3. Limites de la mission

Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites de la présente mission et uniquement pour le périmètre et le programme des travaux prévus communiqués par le donneur d'ordre.

La présente mission n'est en aucun cas assimilable à un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux de démolition tel que défini par les articles R.1334-19 et R.1334-22 du Code de la Santé Publique, et n'est pas adaptée ni suffisante à l'évaluation du risque amiante en cas de démolition.

Dans le cadre de notre mission, seuls les ouvrages et parties d'ouvrages clairement identifiés comme concernés par les travaux prévus selon le programme et le périmètre fourni par le donneur d'ordre, font l'objet du présent repérage.

En cas de programme et/ou de périmètre de travaux imprécis, insuffisamment détaillé, non abouti ou ambigu, il revient au donneur d'ordre de vérifier que les produits et matériaux impactés par les travaux prévus ont bien fait l'objet de recherche de présence ou d'absence d'amiante.

En cas de changement, ajout ou modification du périmètre et/ou du programme de travaux, il conviendra au donneur d'ordre de faire réaliser les investigations supplémentaires nécessaires.

La recherche des matériaux pouvant contenir de l'amiante (MPCA) de l'annexe A de la norme NF X 46-020 est réalisée par recherche visuelle et investigation destructrice d'ouvrages et de parties d'ouvrages, avec prélèvements d'échantillons selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de cette norme.

L'ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante. Ainsi, des fibres peuvent migrer et polluer

un produit ou un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté. L'intervention ne prend pas en compte dans le présent repérage, cet effet de pollution éventuelle.
Les résultats antérieurs, en matière de repérage d'amiante, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes réglementaires et normatifs.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) du repérage : le 06/02/2020

5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Rapports de repérage amiante :

Aucun rapport de repérage antérieur nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

Autres documents :

Titre	Référence	Type Document
Plan toiture	/	Programme des travaux
Plan toiture	/	Plan

5.2. Conditions de visite

Absence d'informations sur la date de délivrance du permis de construire
Absence d'informations décrivant les produits, matériaux et protections physiques mises en place
Absence de communication des anciens rapports de repérage

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Résultats détaillés

Abréviations du tableau :

Px = prélèvement pour analyse n°X (tous les prélèvements sont précédés d'un sondage)

Idem Px = produit ou matériau similaire à celui ayant fait l'objet du Px

S = sondage en complément de l'inspection visuelle

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
R0b / Toiture	Toiture terrasse	Complexe d'étanchéité asphalté	Complexe type asphalte sur chape	P001	Résultat d'analyse	ep. +/- 7 cms	NON
R0b / Toiture	Toiture terrasse	Relevé d'étanchéité	Type paxalu	P002	Résultat d'analyse	/	NON
R0b / Toiture	complexe d'étanchéité	Revêtement bitumineux	Complexe d'étanchéité bitumineux + laine de roche sur bac acier	P003	Résultat d'analyse	ep. +/- 10 cms	NON
R0b / Toiture	complexe d'étanchéité	Revêtement bitumineux	Complexe d'étanchéité bitumineux + laine de roche + EIF sur dalle	P004	Résultat d'analyse	ep. +/- 10 cms	NON
R0b / Toiture	complexe d'étanchéité	Revêtement bitumineux	Complexe d'étanchéité bitumineux + laine de roche sur bac acier	P005	Résultat d'analyse	ep. +/- 10 cms	NON
R0b / Toiture	complexe d'étanchéité	Revêtement bitumineux	Complexe d'étanchéité bitumineux + laine de roche sur bac acier	P006	Résultat d'analyse	ep. +/- 10 cms	NON
R0b / Toiture	Toiture terrasse	Relevé d'étanchéité	type paxalu	P007	Résultat d'analyse	/	NON
R0b / Toiture	Equipement	Joint équipement	Joint sur gaine de ventilation	P008	Résultat d'analyse	/	NON
R0b / Toiture	Toiture terrasse	Relevé d'étanchéité	Type paxalu	P009	Résultat d'analyse	/	NON
R0b / Toiture	Conduit d'air	Mastic	Mastic gris sur gaine de ventilation	P010	Résultat d'analyse	/	NON

7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

<i>Localisation</i>	<i>Commentaires</i>
R0b / Toiture	/

7.2. Croquis de repérage

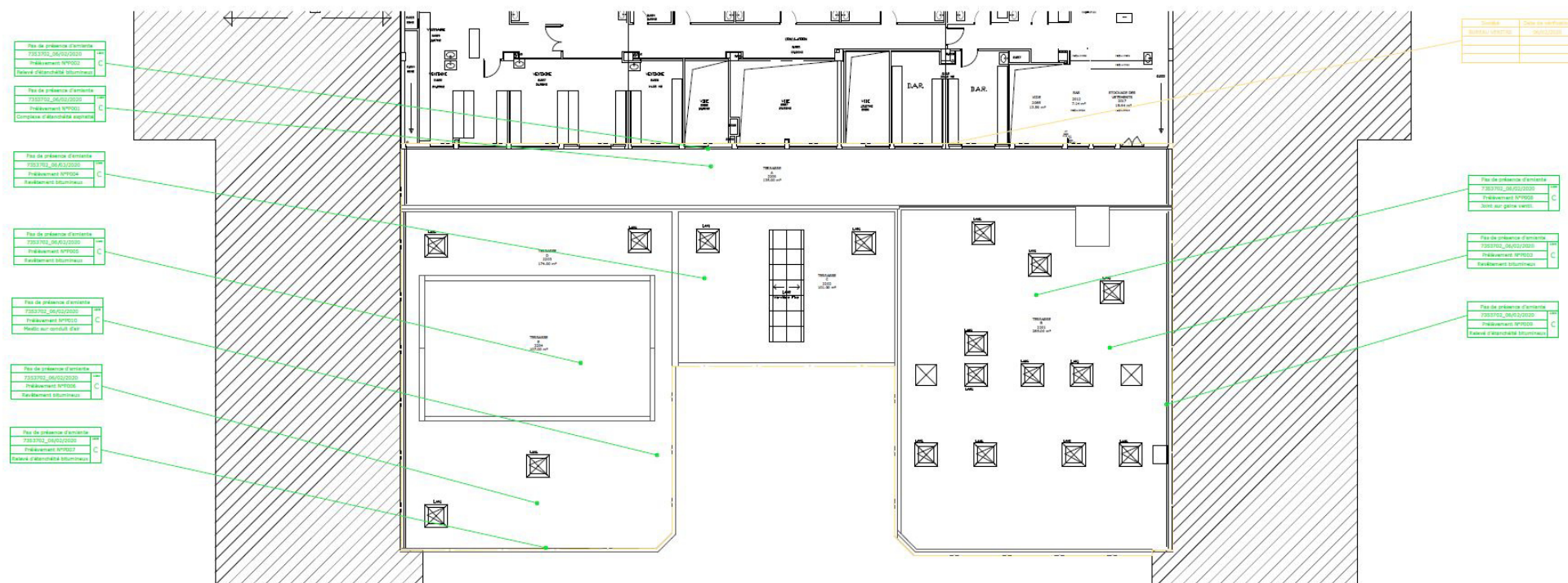


Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)		
Site : 037- STE MARIE CENTRE - TOITURES	Adresse : ACCES RD POINT RUE DU FIGUIER 49100 ANGERS	Localisation : R0b / Toiture
Réalisé par : Florian HEBERT	N° de planche : 1 / 1	

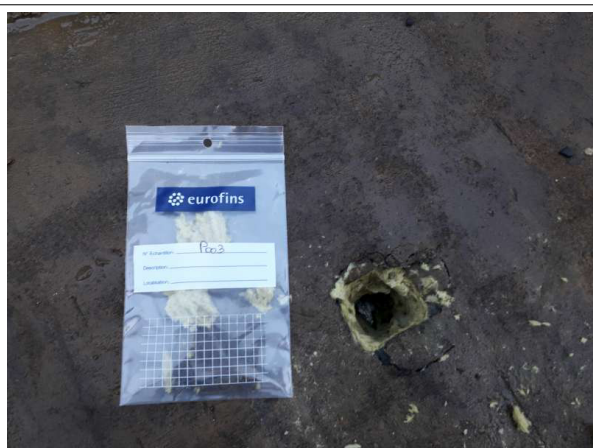
7.3. Photos



Prélèvement - P001 : R0b / Toiture - Complexe d'étanchéité asphalté- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P002 : R0b / Toiture - Relevé d'étanchéité- (Absence d'amiante)



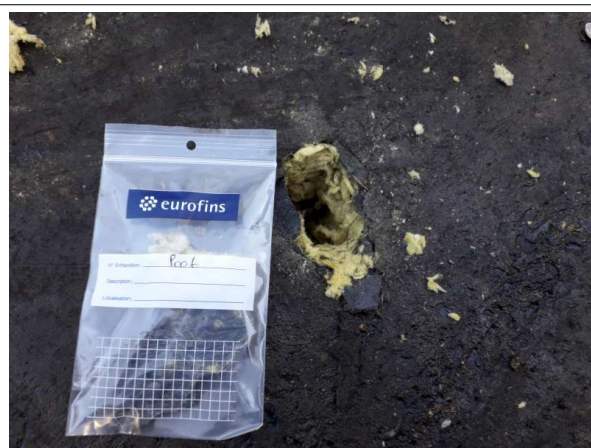
Prélèvement - P003 : R0b / Toiture - Revêtement bitumineux- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P004 : R0b / Toiture - Revêtement bitumineux- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P005 : R0b / Toiture - Revêtement bitumineux- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P006 : R0b / Toiture - Revêtement bitumineux- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P007 : R0b / Toiture - Relevé d'étanchéité-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P008 : R0b / Toiture - Joint équipement-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P009 : R0b / Toiture - Relevé d'étanchéité-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P010 : R0b / Toiture - Mastic- (Absence
d'amiante)

7.4. Attestation d'assurance



Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG**, Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) Diagnostic amiante

- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulation,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité,
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) Autres diagnostics

- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voiries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques -DPE :
 - Location
 - Cession immobilière
 - ERP
 - Neuf
- Mise à jour du DPE,

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tél: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tél: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

Paris, le 12/12/2019

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 40 67 42 42 - Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
 - Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic mûrle (DDT),
 - Etat parasitaire et diagnostic mûrle (hors DDT),
 - Diagnostic Plomb avant / après travaux,
 - Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
 - Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
 - Etat des lieux,
 - Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
 - Millimètres de copropriété,
 - Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
 - Sécurité piscine,
 - Diagnostic technique Loi SRU,
 - Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public,
 - Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb.
- 3) Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.
 - 4) Conseil en performance énergétique.
 - 5) Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil.
 - 6) Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.
 - 7) Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.

La présente attestation valable du 01/01/2020 au 31/12/2020 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

7.5. Certificat de compétence

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur Florian HEBERT

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'habitation et relatifs aux critères de compétence des personnels physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnels physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	25/02/2014	25/02/2019
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnels physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	09/06/2017	08/06/2022
Amiante sans mention		
Amiante avec mention		

Date : 07/02/2019 Numéro de certificat : 2676658

Jacques MATILLON, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus
Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-dtdg

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble La Guillaumet - 92046 Paris La Défense



CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION
N°1-0017
Liste des sites et
portées d'approbation
sur www.cofrac.fr

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat

Attribué à

Monsieur Florian HEBERT

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271-1 du Code de la Construction et de l'habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Arrêté du 25 juillet 2015 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	28/02/2019	28/02/2024
Amiante sans mention		

Date : 07/02/2019

Numéro de certificat : 8104594

Jacques MATILLON, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-dtaq

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble La Guillaumet - 92046 Paris La Défense



RECYCLÉ
Produit à partir
de matériaux recyclés
FSC® C124813



**CERTIFICATION
DE PERSONNES**
ACCREDITATION
N° 4-0087
Lignes des arrêtés et
portées disponibles
sur www.cofrac.fr

7.6. Rapports d'essais de laboratoire

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS

Monsieur Florian HEBERT

2 Rue Olivier de Serres - BP 97134

49071 BEAUCOUZE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-20-NS-008169-01

Version du : 10/02/2020 12:54

Page 1/3

Dossier N° : 20W004258

Date de réception : 07/02/2020

Date d'analyse : 07/02/2020

Référence Dossier :

1510797435/7353702/S1/1/1_7353702/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	BV3EN3122 Réf. prél : P001 R0b/ Toiture/Toiture terrasse - Complexe d'étanchéité asphalté - (Complexe type asphalte sur chape)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau souple bitumineux (noir) ; matériau semi-dur (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	BV3EN3123 Réf. prél : P002 R0b/ Toiture/Toiture terrasse - Relevé d'étanchéité - (Type paxalu)	Matériau de type maillage de fibres (blanc) ; matériau souple bitumineux (noir)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	BV3EN3124 Réf. prél : P003 R0b/ Toiture/Complexe d'étanchéité - Revêtement bitumineux - (Complexe d'étanchéité bitumineux + laine de roche sur bac acier)	Matériau souple bitumineux (noir) ; matériau de type maillage de fibres (noir) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) en traces ; (pulvérulent) (noir)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées
004	BV3EN3125 Réf. prél : P004 R0b/ Toiture/Complexe d'étanchéité - Revêtement bitumineux - (Complexe d'étanchéité bitumineux + laine de roche + EIF sur dalle)	Matériau fibreux de type isolant (jaune) en traces ; (pulvérulent) (noir) ; matériau souple bitumineux (noir)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées
005	BV3EN3126 Réf. prél : P005 R0b/ Toiture/Complexe d'étanchéité - Revêtement bitumineux - (Complexe d'étanchéité bitumineux + laine de roche sur bac acier)	Matériau fibreux de type isolant (jaune) en traces ; (pulvérulent) (noir) ; matériau souple bitumineux (noir)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

7 rue Pierre Adolphe Bobierre ,CS 90827

F-44308 NANTES CEDEX 3, FRANCE

Tél: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb

S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 5597
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-20-NS-008169-01

Version du : 10/02/2020 12:54

Page 2/3

Dossier N° : 20W004258

Date de réception : 07/02/2020

Date d'analyse : 07/02/2020

Référence Dossier :

1510797435/7353702/S1/1/1_7353702/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
006	BV3EN3127 Réf. prél : P006 R0b/ Toiture/Complexe d'étanchéité - Revêtement bitumineux - (Complexe d'étanchéité bitumineux + laine de roche sur bac acier)	Matériau souple bitumineux (noir) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) en traces ; (pulvérulent) (noir)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées
007	BV3EN3128 Réf. prél : P007 R0b/ Toiture/Toiture terrasse - Relevé d'étanchéité - (type paxalu)	Matériau de type aluminium ; matériau souple bitumineux (noir) ; matériau de type maillage de fibres (noir)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	BV3EN3129 Réf. prél : P008 R0b/ Toiture/Équipement - Joint équipement - (Joint sur gaine de ventilation)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau souple de type joint (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	BV3EN3130 Réf. prél : P009 R0b/ Toiture/Toiture terrasse - Relevé d'étanchéité - (Type paxalu)	Matériau de type aluminium ; matériau de type maillage de fibres (blanc) ; matériau souple bitumineux (noir)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010	BV3EN3131 Réf. prél : P010 R0b/ Toiture/Conduit d'air - Mastic - (Mastic gris sur gaine de ventilation)	Matériau semi-dur de type mastic (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

7 rue Pierre Adolphe Bobierre ,CS 90827

F-44308 NANTES CEDEX 3, FRANCE

Tél: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb

S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 5597
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-20-NS-008169-01

Version du : 10/02/2020 12:54

Page 3/3

Dossier N° : 20W004258

Date de réception : 07/02/2020

Date d'analyse : 07/02/2020

Référence Dossier :

1510797435/7353702/S1/1/1_7353702/1/2

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA 44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

**Lorene Paverne**

Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

7 rue Pierre Adolphe Bobierre ,CS 90827

F-44308 NANTES CEDEX 3, FRANCE

Tél: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb

S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 5597
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

